



## *Appel à projets des associations dans le domaine de l'accompagnement juridique et l'intégration sociale des migrants et réfugiés au Maroc au titre de l'année 2016*

### **I. Contexte général**

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Politique de l'Immigration et de l'Asile de notre pays, conformément à l'Initiative lancée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI en septembre 2013 ;
- Conformément aux engagements du Royaume du Maroc en matière des droits des migrants et de leurs familles ;
- Conformément à la volonté politique du Gouvernement visant à réussir l'intégration culturelle, éducative et socio-économique des migrants et de leurs familles dans la société marocaine ;
- Dans le cadre de la concrétisation de l'approche participative adoptée par le Gouvernement dans la construction et la mise en œuvre de la politique migratoire ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes opérationnels de la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile ;
- Conformément à la circulaire du Premier Ministre N° 07/2003, relative au partenariat entre l'Etat et les Associations.

Le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration lance un appel à projets relatifs de l'accompagnement juridique et l'intégration sociale des migrants et réfugiés résidant au Maroc, jusqu'au lundi 01 Aout 2016 à 16h00.

### **II. Population cible**

- Enfants et jeunes immigrés et réfugiés en situations vulnérables ;
- Les femmes abandonnées ; et notamment les victimes de trafic et de traite des êtres humains ;
- Immigrés et réfugiés en situations précaires en besoin d'accompagnement juridique ou d'assistance humanitaire.

### **III. Projets éligibles**

Les projets à proposer doivent s'inscrire dans l'un des axes suivants :

- 1) Assistance sociale et humanitaire des migrants : Ce programme se base sur la lutte contre la vulnérabilité chez les migrants, l'assistance humanitaire ainsi que l'accompagnement social et médical en faveur des migrants en situation difficile.
- 2) Accompagnement juridique des migrants : Ce programme vise à offrir l'assistance et l'orientation juridique aux catégories vulnérables des migrants, notamment aux victimes de trafic et de traite des êtres humains, le renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de la défense des droits des migrants, la présentation et la diffusion des droits et règlements concernant les migrants.

### **IV. Associations éligibles au soutien du Ministère**

Les associations, y compris celles de migrants, porteuses de projets doivent avoir :

- Expérience dans les domaines : Accompagnement juridique, Assistance sociale et humanitaire des migrants et d'encadrement des jeunes au niveau national, régional ou local ;
- Expertise en matière de gestion des projets;

- Une bonne connaissance des attentes des immigrants et réfugiés et leurs familles qui résident dans la région lieu d'intervention de l'association.

## **V. Constitutions et dépôt des dossiers :**

Le dossier se compose d'une demande adressée à Monsieur le Ministre, accompagnée de l'ensemble du dossier juridique de l'association et des autres documents stipulés dans le guide du partenariat entre le Ministère et les Associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement juridique et de l'intégration sociale des migrants et réfugiés résidant au Maroc.

Les dossiers de candidatures (avec un CD comportant l'ensemble des documents du projet) doivent être soit déposés au Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, soit envoyés par courrier postal à l'adresse suivante : 52 angle rue Oum Er-Rbia / Avenue de France, Agdal, Rabat.

## **VI. Informations Supplémentaires :**

Pour avoir d'autres informations et télécharger le guide de partenariat entre le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration et les Associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement juridique et l'intégration sociale des migrants et réfugiés résidant au Maroc, les associations intéressées sont invitées à consulter le site Web du Ministère: [www.mre.gov.ma](http://www.mre.gov.ma), ou contacter les services concernés du Ministère au n° de tél. : **0537686593**.

## **VII. Orientations générales :**

- ✓ Les associations doivent se conformer strictement aux modalités du guide de partenariat susmentionné ;
- ✓ Tout dossier de demande d'appui incomplet ou reçu en dehors de la date indiquée dans cet appel sera rejeté.